

Lettre de M. Bricarflif Aldermanfurt, à M. Erfriderigelpot, touchant les grands prix (de l'arquebuse) de Chalon-sur-Saône, suivie de l'Histoire du double Osea du jeu de l'arquebuse de Cassien Bro. Dijon, 1700; in-8°. (Rare.)

Explication & recueil des pièces concernant le prix général (des Chevaliers de l'Arquebuse) rendu à Meaux & tiré le 29 août 1717. Paris, 1717; in-4°. Pièce.

Statuts & réglemens de l'exercice des chevaliers du jeu de l'Arquebuse de la ville de Joigny. Paris, 1720; in-12.

Institution d'une Compagnie des Chevaliers de l'Oiseau-Royal dans la ville de Chartres (1724-1774), par M. EM. BELLIER DE LA CHAVIGNERIE. Chartres, 1856; in-8°. Pièce.

ORDRE DU NAVIRE. DIT D'OUTRE-MER.

ou

ORDRE DE LA COQUILLE DE MER,

ou

ORDRE DU DOUBLE CROISSANT.

(1269.)

Au moment de commencer sa seconde croisade & de s'embarquer pour l'Afrique, où il devait trouver la mort, Louis IX institua cet ordre pour encourager la noblesse française à faire le voyage d'outre-mer. Les chevaliers s'obligeaient par serment à prendre les intérêts de l'Église.

Le collier de l'ordre était fait de doubles coquilles entrelacées & de doubles croissants aussi entrelacés & passés en sautoir; au bas du collier pendait un navire d'argent, en champ de gueules, à la pointe onduoyée d'argent & de sinople.

« Les coquilles, dit Honoré de Sainte-Marie (1), représentaient la guerre & le port d'Aigues-Mortes, où il fallait s'embarquer; les croissants signifiaient que c'était pour combattre les infidèles qui suivaient la loi de Mahomet, qui porte pour armes un croissant. Le navire marque le trajet de la mer, & le voyage qu'il fallait faire pour une si glorieuse entreprise. »

L'ordre du Navire disparut à la mort de Louis IX.

(1) R. P. H. de Sainte-Marie, *Dissertations sur la Chevalerie*. Paris, 1718; in-4°.

